



## 226717 - Que faire quand je veux un logement à part et que mon mari me le refuse ?

---

### question

Je me suis mariée il y a 9 ans et j'ai eu trois filles dont l'aînée a 7 ans et la cadette 2. Depuis mon mariage, j'habite chez la famille de mon mari puisque ce dernier refuse de me trouver un logement à part, bien qu'ayant la possibilité de le faire. J'essaie de le convaincre depuis 6 ans. Mais il persiste à maintenir son opinion. Ma patience commence à s'épuiser. Je crois que je n'en peux plus.

J'ai eu une communication avec mes parents restés au pays et ils m'ont conseillé de rentrer vite. Là, je me demande qui va assurer la garde des enfants en cas de dissolution du mariage. Puis-je rentrer chez moi avant l'obtention de la dissolution du mariage ? Je ne peux plus rester dans cette maison loin de mes parents et proches. Que devrais-je faire ? Donnez -moi un conseil à la lumière du livre et de la Sunna.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, l'un des droits que le mari doit à sa femme est de lui trouver un logement à part en adéquation avec la capacité financière du mari. Celui-ci n'a pas le droit d'obliger son épouse à habiter avec sa famille à lui. Qu'il s'agisse de sa mère ou ses sœurs. Car il a le devoir de lui trouver un logement indépendant.

Deuxièmement, je vous conseille de différer votre départ pour rejoindre votre famille et de continuer à dialoguer avec votre mari calmement et sereinement. Expliquez-lui que vos filles et vous-mêmes avez besoin d'un logement à part. Réservez-lui un bon traitement tout en veillant à résoudre le problème dans un climat de compréhension marqué par votre souci de préserver



l'intérêt de la famille. Evitez toute dispute et toute tension. Soyez sûre que votre bonne action ne restera pas en vain auprès d'Allah. Vous en récolterez les bons fruits ici-bas et dans l'au-delà avec la permission d'Allah.

Troisièmement, la demande de divorce ou de la dissolution du mariage n'est pas une solution convenable pour vous, compte tenu des enfants que vous avez eus avec votre mari. Quels péché auraient-elles commis pour mériter de vivre loin de leurs père et mère ? En plus, comment seront-elles si la garde vous était confiée à vous ou à lui ? Réfléchissez murement et longuement, avec sagesse et loin des sentiments dictés par la colère, la lassitude et le découragement. Le conseil que nous vous donnons avec insistance est de rester auprès de votre mari et de supporter la situation que vous vivez avec lui, dans l'espoir qu'Allah vous aménagera une issue favorable. Allah pourrait inspirer à votre mari ce qui est bon pour lui et pour son foyer.

Essayez de ne pas impliquer vos père et mère dans les problèmes qui vous opposent à votre mari, quand ils sont loin de vous. Faites leur comprendre que l'affaire sera réglée sous peu avec la permission d'Allah et que votre situation s'améliore. Evitez de susciter leur inquiétude à propos de votre situation.

Nous vous conseillons de rester patiente et de continuer vos efforts pour convaincre votre mari de l'importance de mettre disposition un logement à part. Sachez qu'on peut désapprouver parfois quelque chose qui par la suite se trouve être un bien pour nous puisqu'elle nous procure la récompense (divine) et expie nos fautes, et nous réalise d'autres avantages que nous ne connaissons pas dans l'immédiat.

Allah, l'Incommensurable, a dit vrai quand Il dit : **Mais il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose qui constitue pourtant un bien pour vous ; et il se peut que vous chérissiez une autre, alors qu'elle constitue un mal pour vous. Allah le sait ; mais vous, vous ne le savez pas.** (Coran, 2 :216)

Dans son célèbre hadith, Ibn Abbas dit : **Je partageais la monture du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) quand il m'a dit : ô garçon ! Ou ô petit garçon ! Reste fidèle à Allah pour**



qu'Il te protège. Sois-Lui fidèle pour Le trouver toujours devant toi. Demeure attentif à Lui en temps de paix, Il sera à tes côtés en temps de difficulté. Quand tu demandes quelque chose, demande-le à Allah. Quand tu cherches assistance, sollicite celle d'Allah. La Plume s'est desséchée après avoir écrit ce qui sera (le destin). Si toutes les créatures se mettaient ensemble pour te procurer un avantage qu'Allah ne vous pas prédestiné, elles n'y parviendraient pas. Si elles tentaient de te porter un préjudice qu'Allah ne t'a pas prédestiné, elles n'y parviendraient pas non plus. Sache que l'endurance de ce que tu désapprouves comporte un grand bien et que la victoire découle de la patience et que l'heureuse issue met fin au chagrin et que la facilité vient après la difficulté. (Rapporté par Ahmad, 2803 et par d'autres et jugé authentique par al-Albani.

Enfin, l'invocation reste l'arme du croyant. Aussi, invoquez Allah pour qu'Il guide votre mari et vous réconcilie bien. Nous demandons à Allah Très-haut de vous assister à bien faire et de faciliter vos affaires.

Allah le sait mieux.